

# CONSEIL GENERAL

---

**Commission** : COGEST  
**Président** : Stéphane Angst  
**Rapporteur** : Stéphanie Biolzi

## Rapport de la Cogest sur les comptes 2021

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

Nous avons l'avantage de vous soumettre le rapport de la Cogest sur les comptes 2021.

### 1 Organisation de la commission

Pour rappel, l'organisation de la Cogest est la suivante :

- Stéphane Angst (UDC), président,
- Thomas Birbaum (PLR), vice-président,
- Stéphanie Biolzi (PDC), rapporteur,
- Pauline Arlettaz (PDC),
- Lionel Joris (PDC),
- Hervé Meyer (PLR),
- Lucie Fauquet (Les Vert-e-s),
- Guillaume Vanay (UDC),
- Cheryl Clivaz (PS),

Tous membres.

En cas d'empêchement, chaque membre peut faire appel à un suppléant, comme le prévoit le règlement du Conseil général. Voici pour rappel la liste des suppléants :

- Philippe Udressy pour le PDC,
- Cédric Zürcher pour le PLR,
- Edgar Vieux pour l'UDC,
- Tazuila Ngamiak pour le PS,
- Carole Morisod pour les Vert-e-s

Conformément à l'art. 20 al. 5 du règlement du Conseil général, chaque suppléant reçoit la même documentation que les membres.

Compte tenu des données sensibles auxquelles la Cogest a accès, il a été décidé que, sauf décision contraire de la commission, tous les documents qui lui sont transmis sont confidentiels et à usage purement interne. Cette règle ne s'applique pas aux documents publics ou qui sont considérés comme tels par la loi cantonale sur l'information.

## **2 Nombre et déroulement des séances**

La commission s'est réunie à 3 reprises.

Le 11 mai 2022, une revue de détail des comptes 2021 a été faite et un catalogue de questions pour le Conseil municipal a été élaboré et lui a été transmis.

Le 18 mai 2022, sur invitation de la Cogest, M. Olivier Turin, président de la commune, M. Laurent Monnet, secrétaire municipal, M. Emmanuel Bérard, chef financier et M. Stéphane Gnos, comptable, sont venus nous apporter les réponses du Conseil Municipal à nos questions.

Le 23 mai 2022, nous avons discuté du présent rapport et nous avons adopté ce dernier.

## **3 Entrée en matière**

L'entrée en matière sur les comptes 2021 a été acceptée à l'unanimité par les membres de la Cogest.

## 4 Examen des comptes 2021

### 4.1 Caractéristiques des comptes 2021

Aperçu du compte administratif		Compte 2020	Budget 2021	Compte 2021
<b>Compte de fonctionnement</b>				
<b>Résultat avant amortissements comptables</b>				
Charges financières	- CHF	30 474 801.03	31 672 700.00	30 938 057.10
Revenus financiers	+ CHF	37 314 142.29	36 056 400.00	39 782 961.54
<b>Marge d'autofinancement (négative)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Marge d'autofinancement</b>	= CHF	<b>6 839 341.26</b>	<b>4 383 700.00</b>	<b>8 844 904.44</b>
<b>Résultat après amortissements comptables</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 839 341.26	4 383 700.00	8 844 904.44
Amortissements ordinaires	- CHF	4 408 539.40	5 451 100.00	4 886 815.55
Amortissements complémentaires	- CHF	900 000.00	-	-
Amortissement du découvert au bilan	- CHF	-	-	-
<b>Excédent de charges</b>	= CHF	-	<b>1 067 400.00</b>	-
<b>Excédent de revenus</b>	= CHF	<b>1 530 801.86</b>	-	<b>3 958 088.89</b>
<b>Compte des investissements</b>				
Dépenses	+ CHF	14 120 161.80	15 196 100.00	11 841 932.85
Recettes	- CHF	2 831 618.40	2 690 000.00	3 478 132.30
<b>Investissements nets</b>	= CHF	<b>11 288 543.40</b>	<b>12 506 100.00</b>	<b>8 363 800.55</b>
<b>Investissements nets (négatifs)</b>	= CHF	-	-	-
<b>Financement</b>				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	6 839 341.26	4 383 700.00	8 844 904.44
Investissements nets	- CHF	11 288 543.40	12 506 100.00	8 363 800.55
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
<b>Insuffisance de financement</b>	= CHF	<b>4 449 202.14</b>	<b>8 122 400.00</b>	-
<b>Excédent de financement</b>	= CHF	-	-	<b>481 103.89</b>

La Cogest enregistre avec satisfaction le résultat des comptes 2021.

La marge d'autofinancement de CHF 8.84 mios est en hausse par rapport à celle de 2020 (CHF 6.84 mios). Elle est également en forte hausse par rapport à celle budgétée, CHF +4.46 mios. Cette hausse s'explique surtout par des recettes fiscales extraordinaires liées aux personnes morales, la dissolution de provisions spéciales Covid et une non-réalisation de certaines dépenses.

Les investissements nets de CHF 8.36 mios sont en diminution par rapport au budget de CHF 12.5 mios, soit CHF -4.14 mios. Cette diminution s'explique notamment par la non-réalisation/report d'investissements.

Il résulte de l'augmentation de la marge d'autofinancement combinée à la baisse des investissements nets un excédent de financement de CHF 481k, au lieu de l'insuffisance budgétisée pour 2021 de CHF 8.12 mios.

### Indicateurs

Les 5 indicateurs financiers, soit Degré d'autofinancement, Capacité d'autofinancement, Taux des amortissements ordinaires, Endettement net par habitant, Taux du volume de la dette brute, montrent tous une situation financière très satisfaisante pour les comptes 2021. Nous relevons qu'il s'agit de la dernière année durant laquelle ceux-ci sont utilisés. Avec l'introduction du MCH2, et la nouvelle présentation des comptes 2022 qui s'en suivra, de nouveaux indicateurs seront mis en place.

### Fonds de financement spéciaux

Des prélèvements sur les fonds de financement spéciaux de CHF 74k (700.480.00 « eau potable »), de CHF 287k (710.480.00 « eaux usées) et CHF 119k (720.480.00 « déchets ») ont été effectués. Pour rappel, ce sont des services autofinancés par le consommateur, et non financés par la collectivité. Depuis plusieurs années, nous constatons que les rubriques qui doivent être autofinancées par des taxes (déchets, eau claire, eaux usées) présentent des insuffisances budgétaires, c'est-à-dire que les charges excèdent les recettes et la commune doit par conséquent puiser dans les fonds y relatifs. Pour 2021, la Municipalité a prélevé sur les fonds constitués à cet effet pour couvrir les insuffisances de financement.

Pour la Municipalité, « les bénéfices accumulés sont encore suffisants pour couvrir ces insuffisances. Lorsque les fonds deviennent déficitaires, l'avance doit être résorbée dans les 7 ans. Concernant les mises à jour des taxes, celles-ci sont en cours d'évaluation (notamment pour les eaux usées). Cela va demander une révision complète des règlements et ceux-ci feront l'objet d'une présentation devant le Conseil général ». La Cogest demande à la Municipalité d'adapter progressivement le niveau des taxes afin de répartir l'augmentation de charges sur la population sur plusieurs années.

Les fonds présentent les soldes suivants au 31.12.2021 :

- Eau potable : CHF 48k
- Eaux usées : CHF 2.24 mios
- Déchets : CHF 340k

### Amortissements

Concernant les amortissements, nous relevons le montant conséquent pour la nouvelle STEP de CHF 555k (taux 7.28%). Il s'agit de l'amortissement le plus important pour notre commune (en 2020 : CHF 449k). Les autres amortissements importants pour 2021 sont la nouvelle école de Muraz, CHF 504k, le centre scolaire des Perrières, CHF 500k et l'UAPE des Plavaux, CHF 300k. Pour rappel, les amortissements sont des constatations comptables et annuelles de la perte de valeur des actifs d'une collectivité ou entreprise subie du fait de l'usure, du temps ou de l'obsolescence. Les amortissements totaux pour 2021 s'élèvent à 4.86 millions et impactent négativement le résultat du compte de fonctionnement.

A la différence du compte 2020, il n'y a pas eu d'amortissement complémentaire en 2021.

### Organe de révision

Le contrôle et le rapport de l'exercice 2021 de la commune a été effectué par le nouvel organe de révision voté par le Conseil général en septembre 2021. La Cogest trouve pertinentes les recommandations émises par celui-ci sur le système de contrôle interne et encourage vivement la Municipalité à appliquer celles-ci.

## **4.2 Comptes de fonctionnement**

### Rubrique 30 : charges de personnel

Le personnel communal au 31 décembre 2021 compte 77 EPT (28 EPT structure jeunesse, 17 EPT services techniques, 17 EPT administration générale, 5 EPT écoles). Au 31 décembre 2020, le personnel comptait 75 EPT. L'augmentation concerne uniquement les structures jeunesse, dont 1 EPT pour une personne en formation.

Les charges financières du personnel sont néanmoins en baisse suite notamment à des remplacements en cours d'année.

La rémunération totale du Conseil municipal (012.300.00) s'élève à CHF 291k, notamment suite à l'acceptation de l'amendement de la Cogest de décembre 2020 concernant le budget 2021 demandant une augmentation de CHF 30k pour l'Autorité municipale. Pour information, la rémunération du Conseil général s'élève à CHF 47k (budget 2021 : CHF 45k).

### Rubrique 31 : biens, services et marchandises

Les écarts à la rubrique 31, biens, services et marchandises, de CHF -605k (comptes/budget) concernent en particulier les éléments suivants :

- Etudes concernant le trafic non/partiellement réalisées CHF 390k (comptes numéro 610, 620, 650.318.50): par exemple, aménagements suite au nouveau tracé de l'AOMC retardé à cause des procédures
- Camp de ski annulé CHF 118k
- Réceptions annulées CHF 169k
- Baisse d'achat de matériels CHF 104k
- Mandat d'animation culturel actif sur un seul trimestre CHF 76k
- Gastro Vert actif sur un seul trimestre CHF 60k

### Rubrique 33 : amortissements

Les écarts à la rubrique 33, amortissements, de CHF 940k (budget/comptes) s'expliquent entre autres par :

- La dissolution de la provision Covid-19 pour CHF 500k. Pour rappel, cette provision constituée sur les comptes 2020 concernait un risque de charges futures et était contestée par la Cogest dans son rapport sur les comptes 2020.
- La provision pour pertes sur créances (impôts personnes physiques et morales) a été augmentée de CHF 229k. Par mesure de prudence, le taux appliqué a été maintenu à 7.5% comme pour 2019 et 2020 au lieu du taux de 5% des années antérieures. A ce jour la commune n'a pas le recul nécessaire pour évaluer l'adéquation de ce taux (principe de prudence). De plus, l'administration constate que les procédures d'encaissements des impôts prennent plus de temps qu'auparavant. La Cogest, tout comme l'organe de révision, approuve le principe de prudence et recommande à la Municipalité de rester attentive à la situation.
- La provision complémentaire de CHF 302k « réserve pour crise sanitaire » constituée sur les débiteurs en 2020 n'as pas été renouvelée en 2021.

### Recettes fiscales

Les recettes fiscales atteignent CHF 27.05 mios. L'impôt au niveau du revenu des personnes physiques progresse fortement à CHF 17.95 mios, soit une augmentation de CHF 1.85 mio (+11.5%). Nous constatons que la Municipalité a appliqué le prin-

cipe de prudence dans la constitution de ses provisions fiscales, notamment dues au Covid-19, soit un total de CHF 1.82 mio. En ce qui concerne les recettes fiscales des personnes morales, nous constatons une augmentation importante de l'impôt sur le bénéfice de CHF 1.3 mio, soit +167%. Cette augmentation s'explique par des recettes fiscales extraordinaires de CHF 1.4 mio relatives à un rattrapage des taxations 2009 à 2020 de plusieurs contribuables. Sans ces recettes extraordinaires, les comptes et le budget 2021 des rubriques des impôts sont quasiment semblables.

### Mobi-Chablais

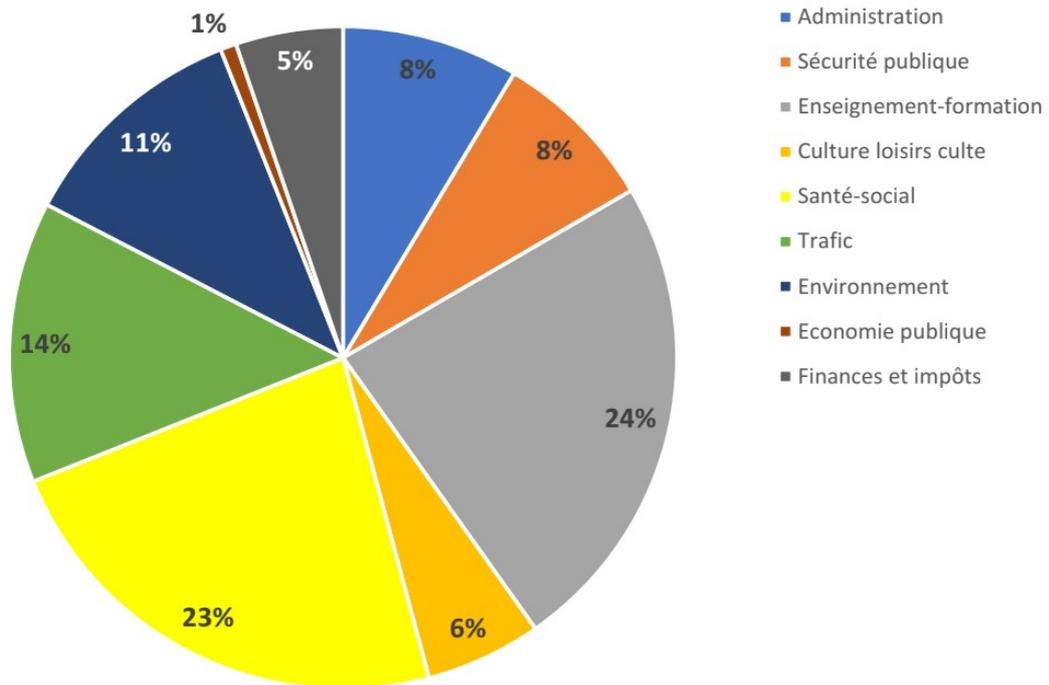
Les charges en lien avec Mobi-Chablais se montent en 2021 à CHF 1.62 mio. Les deux postes dépassent le budget.

- Il s'agit du compte « subvention bus d'agglomération » 651.363.30, CHF 1.4 mio (au budget 2021 : CHF 1.13 mio, soit un écart de +269k, +23.8%). Cet écart s'explique en partie par une diminution des voyageurs due à la crise Covid. Les TPC avaient chiffré un coût supplémentaire de CHF 500k (entre hausse des coûts et diminution des recettes).
- La Cogest constate un dépassement du poste 651.366.40 des billets de bus offerts par la commune à la population par rapport au budget (CHF +120k, +120.4%). Plus de 70'000 billets ont été distribués en 2021. Selon les informations de la Municipalité, la distribution a fait l'objet d'un suivi nominatif afin de contrôler d'éventuels abus.

A la lecture du décompte qui nous a été remis (cf annexe 6, réponses aux questions), nous constatons que les recettes de Mobi-Chablais, qui sont ensuite réparties entre les communes partenaires, ne se composent que de la vente de billets individuels. Le fait qu'aucune recette en provenance des abonnements (généraux, Mobilis, etc.) et qu'aucune recette de subvention ne soit présentée interpelle la Cogest. Par conséquent, la Cogest recommande au Conseil municipal de se renseigner auprès de Mobi-Chablais afin de comprendre et de s'assurer de la cohérence des charges et recettes qui lui sont ensuite refacturées.

La Cogest trouve que la collaboration avec l'entreprise TPC SA pour le service Mobi-Chablais n'est pas satisfaisante en termes de transparence du décompte, d'économicité et de qualité du service (retard des cartes magnétiques pour remplacer les tickets).

### Dépenses brutes de fonctionnement par tâche pour 2021, total CHF 35.8 mios



#### 4.3 Comptes d'investissement

Plusieurs investissements ont fait l'objet de report ou d'abandon volontaire du Conseil municipal, il s'agit des éléments suivants :

- Terrain des Plavaux, mise aux normes des barrières spectateurs, CHF 50k : réflexion en suspens en lien avec le Masterplan « Plavaux, Perraires, CFF ».
- Nouveau chemin de mobilité douce STEP - Digue du Rhône, CHF 300k : en suspens pour s'assurer que l'axe de mobilité douce soit parfaitement compatible avec le plan des équipements Tamoil en cours.
- Eaux usées, Centre d'Illarsaz, correctifs du réseau (simultanément à l'aménagement de la place), CHF 30k : il s'agissait d'un montant provisionnel qui n'a finalement pas été nécessaire, aucun travail n'a été réalisé.
- Eaux usées, mesure prioritaire BEP Illarsaz et correctifs réseau, CHF 270k : il a été renoncé à ce projet. Selon le Conseil municipal, une étude approfondie a été menée et a conclu que cet investissement n'était pas judicieux. La décision a été prise de renforcer le système de pompage de la STEP d'Illarsaz pour se prémunir contre un risque d'inondation.

Nous relevons que deux chantiers sont pilotés par la commune de Monthey dont les investissements ne sont pas entièrement réalisés, il s'agit de :

- Eau potable, chambre de connexion bidirectionnelle avec Monthey, CHF 100k au budget : seuls CHF 23k ont été utilisés, le solde sera utilisé sur 2022.
- Eaux usées, collecteur secteur Petit-Paradis/La Crottaz (710.501.00), CHF 65k : une part importante des travaux a été réalisée, mais il y a du retard dans la facturation.

## **5 Questions concernant les comptes 2021 et réponses du Conseil Municipal**

La Cogest a adressé une série de questions au Conseil Municipal. Afin de garantir la meilleure information possible aux membres du Conseil général, elle a décidé de reproduire ces questions avec les réponses en annexe du présent rapport. Le but est de faciliter le travail des groupes politiques dans leur préparation, et par contrecoup d'éviter un flot de questions lors du plenum. La volonté de la Cogest n'est bien sûr pas d'éviter tout débat au plenum : chaque membre ou groupe politique restant libre de poser toute question. Les réponses de la municipalité sont reproduites dans leur intégralité en annexe.

## **6 Recommandation de la Cogest**

La Cogest recommande, à l'unanimité des membres présents, aux membres du Conseil général d'accepter les comptes 2021 tels que présentés.

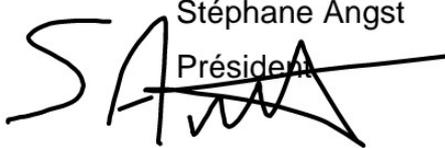
## **7 Vote final**

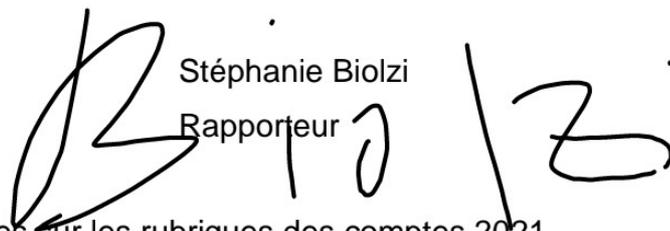
Cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité des membres présents.

## 8 Conclusions et remerciements

La Cogest remercie le Conseil municipal et l'administration pour leur disponibilité ainsi que pour la mise à disposition des réponses à nos questions avant notre séance commune.

Collombey, le 23 mai 2022

  
Stéphane Angst  
Président

  
Stéphanie Biolzi  
Rapporteur

Annexes : questions et réponses sur les rubriques des comptes 2021

Copie au Conseil Municipal.